

## Système d'Informations Géographiques - Poursuite des acquisitions de données - Demandes de subventions

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Depuis la mise en place d'un Système d'Informations Géographiques destiné à recenser l'ensemble des données techniques et thématiques de la commune (délibération du 18 décembre 1989), une grande partie du travail d'acquisition de données topographiques et cartographiques a été réalisé et il convient de le poursuivre par :

### 1 – L'acquisition du fond de plan cadastral numérique

Cette opération prévue au marché initial a été un peu différée. En effet, la digitalisation du plan cadastral, qui est nécessaire dans le fonctionnement courant de beaucoup de services municipaux, par exemple pour la gestion du POS, nécessite l'accord de l'Etat par le biais de la Direction Générale des Impôts (DGI).

Cet accord est en voie d'aboutir avec la participation financière d'autres partenaires également intéressés par le cadastre numérique qui sont le Département, EDF/GDF et France Télécom.

Il convient donc de passer les conventions nécessaires suivantes qui concernent également la commune de Chalezeule associée à nous pour mener à bien ce projet :

- une convention entre la Direction Générale des Impôts et les partenaires qui définira les prestations, les conditions d'usage et de diffusion du cadastre, ainsi que les participations financières,

- une convention entre les différents partenaires, sans la Direction Générale des Impôts qui traitera de la digitalisation du plan cadastral, de la fourniture de la station de travail à la DGI et des participations financières de chacun.

Pour la Ville de Besançon, l'estimation de la dépense s'élève à 588 000 F TTC sur la base d'un coût de 28 F par parcelle cadastrale, et cela, pour 21 000 parcelles.

Le montage financier de l'opération se présente ainsi :

EDF/GDF	126 000 F
France Télécom	126 000 F
Département : subvention à solliciter (et qui viendra en déduction sur la part Ville)	
DGI	117 600 F
Ville de Besançon	218 400 F
<b>Total</b>	<b>588 000 F</b>

Par ailleurs, le Département prend en charge la station informatique à la DGI et ce qui y est rattaché pour un montant estimé à 250 000 F.

Comme les prestations de digitalisation initiale ont légèrement changé, il est proposé de passer un avenant au marché d'acquisition de données et de mise en place du système d'informations géographiques pour un coût supplémentaire d'environ 30 000 F.

## II – Les leviers photogrammétriques «en volume» du centre-ville

Cette opération était également prévue au départ dans les acquisitions de données. Les conditions techniques ont été légèrement modifiées et un accroissement de la zone concernée (90 à 140 hectares) est envisagé. Pour mener à bien ce travail, une participation de l'Etat sera sollicitée dans le cadre du secteur sauvegardé du centre-ville.

L'estimation de 101 000 F prévue au marché initial passe à 258 000 F en raison des modifications de prestations qui seront également mentionnées dans l'avenant susvisé.

## III – Les acquisitions de données topographiques

Il convient de poursuivre l'acquisition de ces données sur la Ville :

- par les leviers terrestres au 1/200 des corps de rues du centre-ville pour un montant de 1 500 000 F pour environ 25 km,

- pour la mise à jour des données et la pérennité du SIG, par les divers leviers terrestres liés à des opérations d'aménagement (avant ou après travaux). Le financement sera assuré soit sur les crédits des opérations, soit sur les tranches annuelles.

Pour réaliser ces prestations, un nouveau marché sur appel d'offre sera passé.

- par les leviers des zones périphériques de la Ville, non prévues au marché initial mais à inclure dans l'avenant pour un montant d'environ 1 000 000 F.

\* \* \* \* \*

### Financement de ces opérations

Le financement du fond de plan cadastral et du plan des rues du centre-ville et des zones périphériques, sera assuré par une contribution des différents budgets selon l'échéancier prévisionnel suivant :

Origine des crédits		1995	1996	1997
<b>Budget Principal</b>	Service Plan	250 KF	250 KF	250 KF
	Autres services techniques	250 KF	250 KF	250 KF
<b>Budgets annexes</b>	Assainissement	250 KF	250 KF	250 KF
	Eaux	250 KF	250 KF	250 KF
<b>Total</b>		<b>1 000 KF</b>	<b>1 000 KF</b>	<b>1 000 KF</b>

Le Conseil Municipal est invité :

- à approuver la poursuite du projet de cartographie,
- à autoriser M. le Maire à signer l'avenant au marché actuel d'acquisition de données et de mise en place du système d'informations géographiques,

- à autoriser M. le Maire à lancer les appels d'offres correspondants et à signer les marchés à intervenir, ainsi que les ordres de service ou avenants permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux complémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits aux budgets,

- à autoriser M. le Maire à signer les conventions relatives à la poursuite des acquisitions de données cartographiques et aux échanges d'informations avec les partenaires conformément aux projets ci-annexés,

- à solliciter les subventions du Département et les aides des partenaires,

- à autoriser M. le Maire à inscrire sur le budget de l'exercice courant les participations extérieures, soit 370 000 F :

\* en recettes sur l'imputation budgétaire 900.0/89020.30400,

\* en dépenses sur l'imputation budgétaire 900.0/235.89020.30400,

- à s'engager à financer la part à la charge de la Ville sur les budgets 1995 et suivants à l'imputation de dépenses ci-dessus.

**Mme FOLSCHWEILLER** : Cela coûte très cher et en plus on dépasse les prix prévus. L'estimation des levés photogrammétriques passe de 101 000 F à 258 000 F, c'est plus que doublé et puis les levés de zones périphériques de la Ville, non prévus au marché initial, se chiffrent à 1 MF. Au total, voilà quelque chose qui va nous coûter 3 MF pour des levés géographiques. Je trouve que cela fait beaucoup. Je m'abstiens donc sur ce dossier.

**M. LE MAIRE** : La zone concernée passe de 90 à 140 hectares, ce qui explique quand même en partie que ce soit plus cher.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins trois abstentions, adopte ces propositions.